AVIS SUR LES DISPOSITIFS MÉDICAUX

PORTICO

Bioprothèse valvulaire aortique implantée par voie transfémorale associée au système de pose et de chargement FLEXNAV

Avis de radiation

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 13 juin 2023

Faisant suite à l'examen du 13 juin 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 13 juin 2023

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société ABBOTT MEDICAL France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de bioprothèses valvulaires aortiques PORTICO associées aux systèmes de pose et de chargement FLEXNAV détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3245340	Bioprothèse valvulaire, transcutanée, aortique, ABBOTT, PORTICO FLEXNAV	Référence du système de chargement PORTICO FLEXNAV : FNAV-LS-SM, FNAV-LS-LG. Référence du système de mise en place PORTICO FLEXNAV : FNAV-DS-SM ; FNAV-DS-LG. Référence de la valve PORTICO : PRT-23, PRT-25, PRT-27, PRT-29.

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ | Développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social

© Haute Autorité de santé – juin 2023